
Fiches thématiques

Cadrage européen

6.1 Démographie

Au 1^{er} janvier 2013, l'Union européenne à 27 (UE) compte 502 millions d'habitants. Au cours de l'année 2012, la population européenne a progressé de près de 1,9 ‰. La croissance démographique de l'UE s'est amoindrie continuellement depuis 2007 : elle dépassait 4 ‰ par an entre 2002 et 2008, se situait juste en dessous de 3 ‰ entre 2009 et 2011 mais passe à moins de 2 ‰ en 2012.

Les situations entre pays sont très diverses : l'Allemagne, pays toujours le plus peuplé de l'UE mais qui perdait des habitants depuis 2003, en a gagné en 2011 puis en 2012 (+ 2,4 ‰). Le **solde migratoire** largement positif (+ 4,8 ‰ en 2012) a compensé le déficit dû au **solde naturel**. Avec des soldes naturels et migratoires négatifs ou nuls depuis le début des années 2000, la plupart des pays d'Europe de l'Est (en dehors de la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie) perdent de la population.

Pour la première fois depuis 2001, l'Espagne connaît en 2012 une baisse importante de sa population. Cela contraste fortement avec des taux de croissance de plus de 16 ‰ par an entre 2002 et 2007 : les soldes migratoires espagnols étaient alors les plus importants de l'UE, autour de 15 ‰. De même, la Grèce et le Portugal sont deux pays où la population diminue depuis peu. Avant 2010, ces deux pays attiraient les migrants ; ils sont désormais des pays d'émigration. Par ailleurs, au Portugal, le solde naturel en 2012 est un des plus bas de l'Europe de l'Ouest. De son côté, l'Irlande a connu une inversion des flux migratoires dès 2009 : la crise économique a freiné les migrations et a incité un certain nombre d'habitants à partir. Toutefois, la fécondité y est forte et la population relativement jeune, si bien que le solde naturel compense largement le solde migratoire négatif. Certains pays restent, au contraire, des pays d'immigration. Ainsi, conjugué à un solde naturel juste positif (Autriche), voire

plus important (Belgique, Suède), le solde migratoire permet à leur population de croître. Le Royaume-Uni, qui était dans cette situation jusqu'en 2011, ne voit sa population progresser en 2012 que grâce à un solde naturel encore important, avec un solde migratoire nul.

Depuis 1998, hormis en 2005 et 2006, années où elle est devancée par la France, l'Irlande détient le record de fécondité dans l'UE. Avec 2,05 enfants par femme en 2011, elle dépasse légèrement la fécondité française (2,01). C'est en Hongrie et en Roumanie que l'**indicateur conjoncturel de fécondité** est le plus faible (1,25). En moyenne, il a cessé de progresser dans l'UE depuis 2008 : jusqu'en 2010, il s'est maintenu à 1,6 enfant par femme, pour baisser légèrement en 2011 à 1,57.

En 2011, l'**espérance de vie à la naissance** continue sa progression dans presque tous les pays de l'UE, de près de 5 mois en moyenne pour les hommes et de 4 mois pour les femmes. C'est en France, en Espagne, puis en Italie qu'elle est la plus élevée pour les femmes (plus de 85 ans), et en Italie et en Suède pour les hommes (80 ans).

L'**espérance de vie en bonne santé** à 65 ans est par contre la même pour les hommes et les femmes dans l'UE et atteint 8,6 ans. C'est au Danemark et en Suède que les hommes et les femmes de 65 ans ou plus peuvent espérer vivre le plus longtemps en bonne santé (plus de 12 ans).

Le vieillissement de la population européenne se poursuit : en 10 ans, la part des 65 ans ou plus dans la population est passée de 16,0 % à 17,8 % au 1^{er} janvier 2012. C'est à Malte et en Lituanie qu'elle a le plus progressé (près de 4 points en 10 ans), puis en Allemagne où elle est passée de 17,1 % à 20,6 % sur la même période. En Belgique, au Luxembourg et en Espagne, la part des plus de 65 ans a progressé beaucoup plus lentement (moins de 0,5 point sur la période). ■

Définitions

Solde migratoire, solde naturel, indicateur conjoncturel de fécondité, espérance de vie à la naissance : voir *fiche 2.1*.
L'**espérance de vie en bonne santé** mesure le nombre d'années qu'une personne d'un âge déterminé peut s'attendre à vivre sans problème de santé grave ou modéré, en continuant ses activités habituelles.

Pour en savoir plus

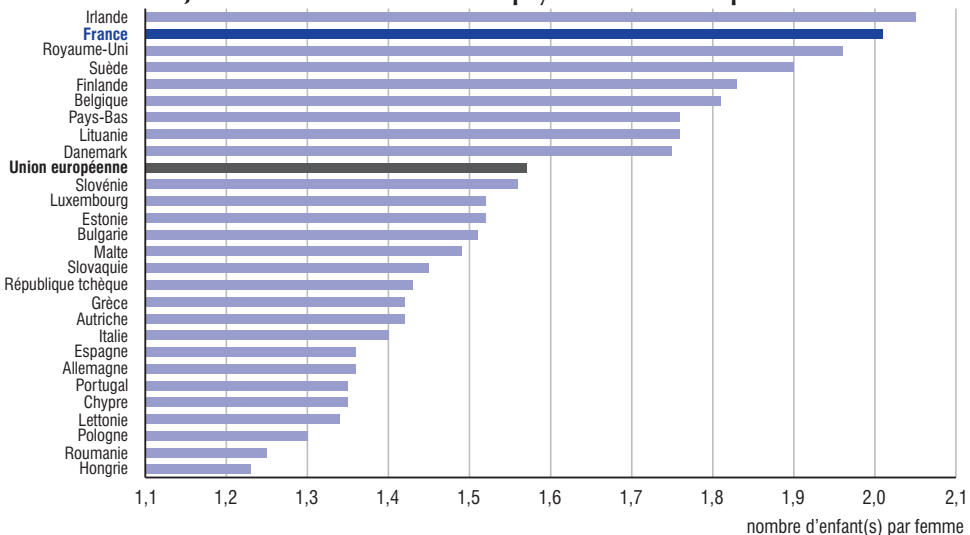
- « Années de vie en bonne santé en 2011 - À la naissance, dans l'UE, les hommes et les femmes peuvent espérer vivre 62 ans en bonne santé et 9 années supplémentaires à l'âge de 65 ans », *Communiqué de presse* n° 35/2013, Eurostat, mars 2013.
- Voir aussi : *fiche 2.1*.

1. Quelques indicateurs démographiques dans l'Union européenne

	Population au 1 ^{er} janvier 2013 (en milliers) ¹	Évolution de la population entre 2012 et 2013 (en %)			Part des naissances vivantes hors mariage en 2012 ³ (en %)	Part des 65 ans ou plus au 1 ^{er} janvier 2012 (en %)	Espérance de vie à la naissance en 2011 (en années)	
		Due à l'accroissement naturel ¹	Due aux migrations ^{1,2}	Total ¹			Femmes	Hommes
Allemagne ⁵	80 524	-2,4	4,8	2,4	34,1	20,6	83,2	78,4
Autriche	8 489	-0,1	5,4	5,3	41,5	17,8	83,9	78,3
Belgique	11 183	2,1	5,8	7,9	52,8	17,3	83,2	77,8
Bulgarie	7 282	-5,5	-0,7	-6,2	57,4	18,8	77,8	70,7
Chypre	862	4,8	21,3	26,1	16,9	12,8	83,1	79,3
Danemark	5 603	1,0	4,1	5,1	50,3	17,3	81,9	77,8
Espagne	46 006	1,0	-5,1	-4,1	35,5	17,4	85,4	79,4
Estonie	1 286	-1,1	-5,1	-6,2	58,4	17,2	81,3	71,2
Finlande	5 427	1,4	3,3	4,7	41,5	18,1	83,8	77,3
France	65 586	3,9	0,8	4,7	56,7	17,1	85,0	78,4
Grèce	11 291	-0,4	-1,3	-1,7	7,4	19,7	83,1	78,5
Hongrie	9 906	-4,0	1,3	-2,7	44,5	16,9	78,7	71,2
Irlande	4 598	9,4	-6,0	3,4	35,1	11,9	82,8	78,3
Italie ⁵	59 685	-1,3	6,2	4,9	23,4	20,6	85,3	80,1
Lettonie	2 018	-4,5	-7,4	-11,9	45,0	18,6	78,8	68,6
Lituanie	2 972	-3,5	-7,1	-10,6	28,8	18,1	79,3	68,1
Luxembourg	537	4,0	18,9	22,9	37,4	14,0	83,6	78,5
Malte	421	1,7	7,1	8,8	25,8	16,5	82,9	78,6
Pays-Bas	16 780	2,1	0,9	3,0	45,3	16,2	83,1	79,4
Pologne	38 533	0,0	-0,2	-0,2	22,3	13,8	81,1	72,6
Portugal	10 487	-1,7	-3,6	-5,3	45,6	19,4	84,0	77,6
République tchèque	10 516	0,0	1,0	1,0	43,4	16,2	81,1	74,8
Roumanie	21 305	-2,6	0,2	-2,4	31,0	15,0	78,2	71,0
Royaume-Uni	63 716	3,8	0,2	4,0	47,6	16,9	83,1	79,1
Slovaquie	5 411	0,6	0,6	1,2	35,4	12,8	79,8	72,3
Slovénie	2 059	1,2	0,4	1,6	57,0	16,8	83,3	76,8
Suède	9 556	2,2	5,4	7,6	54,4	18,8	83,8	79,9
Union européenne⁴	502 038	0,5	1,4	1,9	39,9	17,8	83,2	77,4

1. Grèce et Chypre : données 2012. 2. Y compris ajustements de population. 3. Chypre, Italie, Pays-Bas, Grèce : données 2011.
 4. Pour l'Union européenne à 27 pays, la population et ses évolutions ainsi que la part des naissances hors mariages sont des calculs Insee.
 5. Italie et Allemagne : les données de population et leurs évolutions proviennent des instituts nationaux.
 Note : les nouvelles collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ne sont pas incluses dans les données de la France et de l'Union européenne à 27 pays reprises ici, mais le sont dans les données publiées sur le site d'Eurostat car ces territoires font partie de l'Union européenne.
 Sources : Eurostat (extraction des données en août 2013), sauf France : Insee, estimations de population.

2. Indicateur conjoncturel de fécondité dans les pays de l'Union européenne en 2011



Source : Eurostat (extraction des données en août 2013).

6.2 Éducation

Les gouvernements de l'Union européenne (UE) se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant au développement des connaissances. Six questions prioritaires à l'horizon 2020 font l'objet d'objectifs chiffrés ; deux d'entre elles sont également des « grands objectifs » d'Europe 2020, stratégie de croissance sur dix ans de l'Union européenne. Au-delà des cibles fixées pour l'Union européenne, des cibles nationales précisent les « grands objectifs » dans de nombreux pays, tels la France.

Le développement de l'enseignement supérieur est un « grand objectif » d'Europe 2020. Ainsi, à cette date, 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient avoir terminé avec succès des études supérieures dans l'ensemble de l'UE, contre 35,8 % observé en 2012 (+ 1,2 point par rapport à 2011). Comme la France (43,6 %), près de la moitié des pays ont déjà atteint la cible, tandis que quatre pays (Italie, Roumanie, Slovaquie, et Malte) sont en deçà de 25 %. L'objectif 2020 fixé par la France est de 50 %.

Le second « grand objectif » d'Europe 2020 concernant l'éducation est de faire passer la proportion de jeunes « **sortants précoces** » sous le seuil de 10 %. Cette proportion est de 12,8 % dans l'UE en 2012. Une dizaine de pays ont déjà atteint la cible, au premier rang desquels la Slovaquie (4,4 %), la Slovaquie (5,3 %) et la République tchèque (5,5 %). En revanche, le Portugal, l'Espagne et Malte en sont très éloignés (20 % à 25 % de sortants précoces). La France, qui vise 9,5 % à l'horizon 2020, est encore légèrement au-dessus du seuil de 10 % (11,6 % observé en 2012).

Définitions

Sortants précoces : ce sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans, ayant arrêté leurs études en premier cycle de l'enseignement secondaire ou en deçà ou n'ayant pas « réussi » le second cycle. En France, le taux de sortants précoces mesure la part des jeunes de 18 à 24 ans qui ne poursuivent pas d'études ni de formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat ni diplôme supérieur.

Compétences « de base » en lecture : elles permettent de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante et sont considérées acquises lorsque le score aux tests de littéracie du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA), soumis à des enfants de 15 ans, est d'au moins 407 points dans l'édition 2009 du test.

Employabilité : elle est évaluée par le taux d'emploi des diplômés du secondaire ou du supérieur, qui n'étudient plus et ont obtenu leur diplôme depuis 3 ans ou moins.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2013.
- « Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation », Depp, édition 2013.
- « Education and Training Monitor 2012 », European Commission, 2012.
- Voir aussi : *fiches 2.5, 2.6 et 2.7.*

Troisième objectif : développer la formation tout au long de la vie. En 2020, au moins 15 % des adultes âgés de 25 à 64 ans devraient avoir suivi un cours ou une formation dans les quatre semaines précédant l'enquête, que ce soit dans les établissements d'enseignement (lycées, centres de formation d'apprentis, universités, etc.) ou en dehors de ces établissements (mairies, entreprises, etc.). En 2012, cette proportion est de 9,0 % au sein de l'UE et s'élève à 5,7 % en France. Elle est supérieure à 20 % dans les pays nordiques, et *a contrario*, inférieure à 5 % en Grèce et dans les pays d'Europe centrale.

La proportion d'adolescents aux faibles **compétences « de base » en lecture** devrait être ramenée en dessous de 15 % en 2020. En France, cette proportion est de 20 % en 2009. Seuls trois pays (Finlande, Estonie et Pays-Bas) répondent déjà à l'objectif. Les marges de progrès sont importantes pour un grand nombre de pays.

L'enseignement préélémentaire devrait être développé de façon à ce que 95 % des enfants soient scolarisés en 2020, de l'âge de 4 ans à celui de l'obligation scolaire. L'objectif est déjà atteint par la moitié des pays. Les proportions les plus faibles s'observent en Grèce et en Finlande (74 %).

Enfin, l'**employabilité** est un nouvel objectif assigné en 2012. L'UE vise, en 2020, un taux d'emploi de 82 % des diplômés des enseignements supérieur ou secondaire peu après l'obtention du diplôme. Sept pays ont déjà atteint la cible, notamment les Pays-Bas, l'Autriche et Malte où ce taux est supérieur à 90 %. La France occupe une place intermédiaire avec une employabilité de 77,2 % en 2011. Avec des taux inférieurs à 60 %, l'Italie, la Bulgarie et la Grèce restent très éloignées de la cible. ■

1. Situation des pays vis-à-vis des objectifs européens de Lisbonne en matière d'éducation et de formation professionnelle de 2020

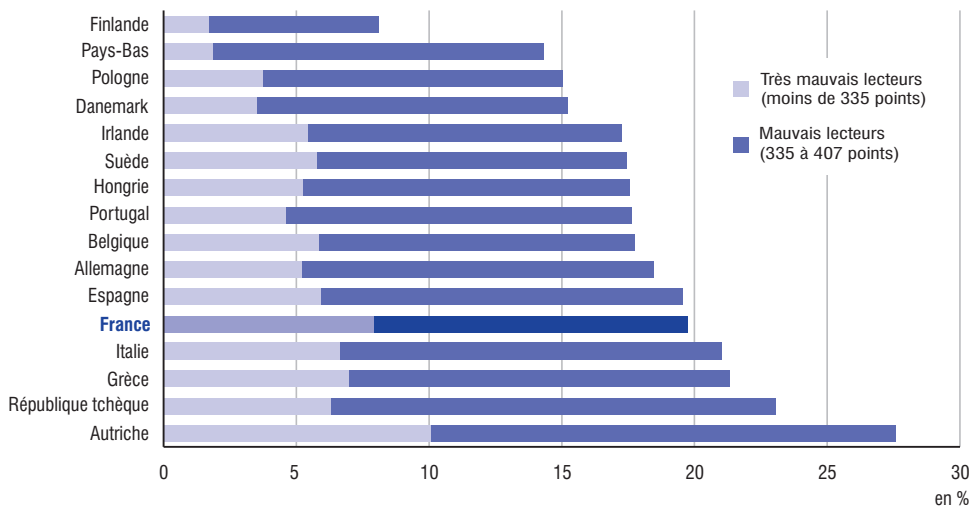
en %

	Diplômés de l'enseignement supérieur	Sortants précoces	Formation tout au long de la vie	Enseignement préélémentaire	Employabilité
	2012	2012	2012	2011	2011
Allemagne	31,9	10,5 p	7,9	96,4	88,2
Autriche	26,3	7,6	14,1	94,3	91,0
Belgique	43,9	12,0	6,6	98,1	80,8
Bulgarie	26,9	12,5	1,5	86,6	57,5
Chypre	49,9	11,4	7,4	85,0	73,1
Danemark	43,0	9,1	31,6	98,3	83,0
Espagne	40,1	24,9	10,7	100,0	66,4
Estonie	39,1	10,5	12,9	89,1	75,1
Finlande	45,8	8,9	24,5	74,0	78,4
France	43,6	11,6	5,7	100,0	77,6
Grèce	30,9	11,4	2,9	74,6	50,2
Hongrie	29,9	11,5	2,8	94,5	73,5
Irlande	51,1	9,7	7,1	99,7	71,4
Italie	21,7	17,6	6,6	96,8	57,6
Lettonie	37,0	10,5	7,0	92,7	72,7
Lituanie	48,7	6,5	5,2	84,2	69,4
Luxembourg	49,6	8,1 p	13,9	95,6	86,1
Malte	22,4	22,6	7,0	100,0 ¹	91,2
Pays-Bas	42,3 p	8,8 p	16,5 p	99,6	92,2
Pologne	39,1 p	5,7 p	4,5 p	78,4	75,4
Portugal	27,2	20,8	10,6	95,4	76,0
République tchèque	25,6	5,5	10,8	87,8	80,3
Roumanie	21,8	17,4	1,4	82,0	70,4
Royaume-Uni	47,1	13,5	15,8	97,0	81,2
Slovaquie	23,7	5,3	3,1	76,9	70,3
Slovénie	39,2	4,4	13,8	92,9	76,0
Suède	47,9	7,5	26,7	95,3	84,4
Union Européenne	35,8	12,8 p	9,0	...	77,2
UE année précédente	34,6	13,5	8,9	92,4	77,5
Objectif 2020	40,0	10,0	15,0	95,0	82,0

1. Rupture de série.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail et bases de données sur les statistiques scolaires.

2. Proportion de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture en 2009



Lecture : en France, selon les tests de littéracie de l'enquête PISA de 2009, 8,0 % des élèves de 15 ans sont de très mauvais lecteurs (moins de 335 points), 11,8 % sont de mauvais lecteurs (entre 335 et 407 points), soit un total de 19,8 % d'élèves de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture.

Source : calculs OCDE à partir des données du Programme international pour l'évaluation des élèves (PISA).

6.3 Emploi et chômage

En 2012, 64,2 % des habitants de l'Union européenne à 27 (UE), âgés de 15 à 64 ans, ont un emploi. Le **taux d'emploi** de l'UE se stabilise globalement depuis 2010, après une baisse de 1,7 point entre 2008 et 2010.

Le taux d'emploi des hommes (69,8 %) est supérieur de 11,2 points à celui des femmes (58,6 %) en 2012. Cet écart se réduit de façon structurelle de 0,4 point par an environ depuis le début des années 2000, avec une diminution encore plus forte en 2009 lorsque l'emploi masculin a été plus durement touché par la crise que l'emploi féminin. Ainsi, en Suède, en Finlande, en Bulgarie ou dans les pays baltes, l'écart est inférieur à 5 points. À Malte, en Grèce, en Italie et en République tchèque, il est supérieur à 15 points. Dans les pays où l'emploi continue de baisser comme en Grèce, en Italie, en Espagne ou au Portugal, les écarts se réduisent plus fortement car les suppressions de postes touchent davantage les emplois masculins.

Les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi, fixés au début des années 2000, prévoyaient d'atteindre en 2010 un taux d'emploi global de 70 % et un taux d'emploi féminin de 60 %. Depuis 2010, cinq pays remplissent les objectifs : l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède. Le Royaume-Uni a atteint cet objectif en 2012. Six pays, l'Estonie, la Finlande, la France, la Lettonie, la Lituanie et la Slovaquie remplissent seulement l'objectif portant sur l'emploi féminin.

Au sein de l'UE, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans a baissé depuis le début de la crise : il s'élève à 32,9 % en 2012 contre 37,4 % en 2008. Là aussi, les disparités sont fortes : alors que moins de 25 % des jeunes sont en emploi dans 11 pays de l'UE dont l'Espagne, l'Italie et la Grèce, ils sont plus de 50 % en Autriche, au Danemark et aux Pays-Bas. Ces différences viennent des scolarités et des cumuls emploi-études variables d'un pays à l'autre mais aussi d'insertion des

jeunes plus ou moins aisés sur le marché du travail. Seul pays où le taux d'emploi des 15-24 ans a augmenté entre 2008 et 2011, l'Allemagne a vu son taux d'emploi des jeunes se replier en 2012, pour s'établir à 46,6 %, contre 28,4 % pour la France.

Le taux d'emploi des européens de 55 à 64 ans se situe à 48,9 %, en-dessous de l'objectif européen de 50 % mais en progression de 1,5 point sur un an. Dix pays dépassent cet objectif en 2012, dont l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie et la Suède. En France, le taux d'emploi des 55-64 ans est de 44,5 % (+ 3,0 points en un an).

Au sein de l'UE, une personne en emploi sur cinq est à temps partiel. Le temps partiel est particulièrement fréquent aux Pays-Bas (49,8 %). Il est élevé en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Irlande, au Royaume-Uni et en Suède (environ un quart de l'emploi). Depuis 2008, il a augmenté dans presque tous les pays, sauf en Pologne et en Suède.

En 2012, 13,7 % de salariés de l'UE ont un contrat à durée déterminée. En Espagne, en Pologne et au Portugal, les contrats à durée déterminée représentent plus d'un contrat sur cinq, alors que c'est le cas de moins d'un contrat sur vingt en Bulgarie, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Roumanie.

Après une stabilisation en 2011, le **taux de chômage** de l'UE augmente à nouveau en 2012, de 0,8 point et s'établit à 10,4 %. Le taux de chômage est particulièrement élevé en Espagne (25,0 %) et en Grèce (24,3 %). Pour ces deux pays, la hausse a été très forte en 2012, respectivement + 3,3 et + 6,3 points. Le taux de chômage baisse dans 9 pays en 2012, dont l'Allemagne (- 0,4 point) et le Royaume-Uni (- 0,1 point). Le taux de chômage des actifs de moins de 25 ans a augmenté en 2012, de 1,5 point, et s'établit à 22,8 %. En Grèce, en Espagne, en Italie, au Portugal et en Slovaquie, plus d'un jeune actif sur trois est au chômage. ■

Définitions

Taux d'emploi, taux de chômage : voir fiches 3.3 et 3.4.

Pour en savoir plus

- Tableaux en ligne sur le site epp.eurostat.ec.europa.eu/
- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2013 », *Livres statistiques*, Eurostat, à paraître.
- Voir aussi : *fiches 3.2, 3.3, 3.4.*

1. Taux d'emploi et indicateurs sur l'emploi en 2012

en %

	Taux d'emploi					Part de l'emploi à temps partiel ¹	Part des salariés en contrat à durée déterminée ²
	15-64 ans			15-24 ans	55-64 ans		
	Hommes	Femmes	Ensemble				
Allemagne	77,6	68,0	72,8	46,6	61,5	26,7	13,8
Autriche	77,8	67,3	72,5	54,6	43,1	25,7	9,3
Belgique	66,9	56,8	61,8	25,3	39,5	25,1	8,1
Bulgarie	61,3	56,3	58,8	21,9	45,7	2,4	4,5
Chypre	70,4	59,4	64,6	28,1	50,7	10,7	15,0
Danemark	75,2	70,0	72,6	55,0	60,8	25,7	8,5
Espagne	60,2	50,6	55,4	18,2	43,9	14,7	23,6
Estonie	69,7	64,7	67,1	33,0	60,6	10,4	3,7
Finlande	70,5	68,2	69,4	41,8	58,2	15,1	15,6
France³	67,9	60,0	63,9	28,4	44,5	18,0	15,2
Grèce	60,6	41,9	51,3	13,1	36,4	7,7	10,0
Hongrie	62,5	52,1	57,2	18,6	36,9	7,0	9,4
Irlande	62,7	55,1	58,8	28,2	49,3	24,0	10,2
Italie	66,5	47,1	56,8	18,6	40,4	17,1	13,8
Lettonie	64,6	61,7	63,1	28,7	52,8	9,4	4,7
Lituanie	62,5	61,9	62,2	21,6	51,8	9,4	2,6
Luxembourg	72,5	59,0	65,8	21,7	41,0	19,0	7,7
Malte	73,3	44,2	59,0	43,8	33,6	14,0	6,9
Pays-Bas	79,7	70,4	75,1	63,3	58,6	49,8	19,5
Pologne	66,3	53,1	59,7	24,7	38,7	7,9	26,9
Portugal	64,9	58,7	61,8	23,6	46,5	14,3	20,7
République tchèque	74,6	58,2	66,5	25,2	49,3	5,8	8,8
Roumanie	66,5	52,6	59,5	23,9	41,4	10,2	1,7
Royaume-Uni	75,2	65,1	70,1	46,9	58,1	27,2	6,3
Slovaquie	66,7	52,7	59,7	20,1	43,1	4,1	6,8
Slovénie	67,4	60,5	64,1	27,3	32,9	9,8	17,1
Suède	75,6	71,8	73,8	40,2	73,0	26,5	16,4
Union européenne à 27	69,8	58,6	64,2	32,9	48,9	20,0	13,7
Croatie	55,1	46,2	50,7	16,9	36,7	8,4	12,8
Union européenne à 28	69,6	58,5	64,1	32,8	48,8	19,9	13,7

1. Parmi l'ensemble des personnes en emploi.

2. Parmi l'ensemble des salariés.

3. France métropolitaine.

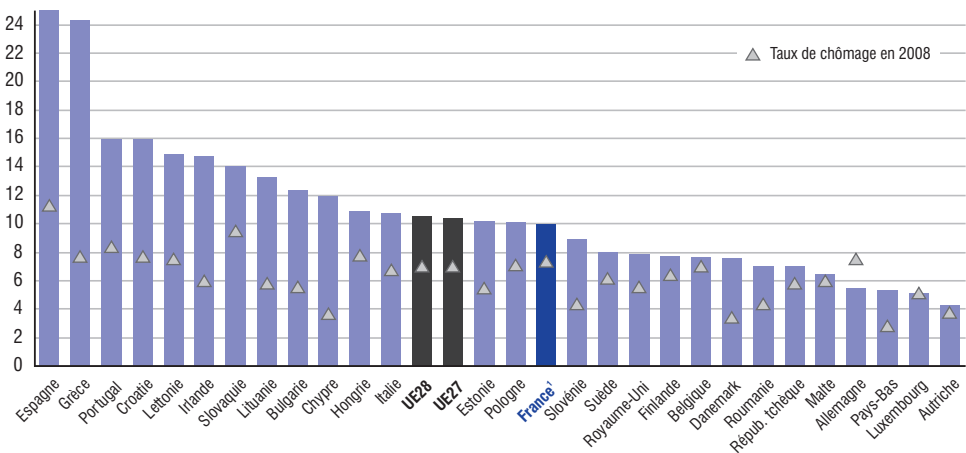
Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Note : la Croatie est entrée dans l'Union européenne le 1^{er} juillet 2013, portant à 28 le nombre de ses pays membres. Les données concernant les contrats à durée déterminée renvoient à la définition européenne qui est plus large que la définition française.

Sources : Eurostat ; Insee pour la France (sauf part des salariés en CDD : Eurostat), enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en août 2013).

2. Taux de chômage en 2012

en %



1. Les données portent sur la France et les 15-74 ans. Elles diffèrent donc de celles de la fiche 3.4 qui porte sur la France métropolitaine et les 15 ans ou plus. Champ : population des ménages, personnes de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en août 2013).

6.4 Salaires et revenus

Dans l'Union européenne à 27 (UE) en 2011, le **salaire brut** moyen d'un salarié à temps complet dans l'industrie ou les services marchands est compris entre 4 700 euros par an en Bulgarie et 60 000 euros par an au Danemark, soit près de 13 fois plus. Dans l'ensemble, le salaire brut annuel moyen est inférieur à 12 000 euros dans les pays d'Europe de l'Est, compris entre 16 000 et 30 000 euros dans les pays du sud de l'Europe et supérieur à 30 000 euros dans les autres pays de l'UE. Avec un salaire brut annuel moyen de 36 200 euros, la France occupe la 11^e position des pays de l'UE devant la Grèce (29 200 euros) et derrière le Royaume-Uni (40 000 euros). Ces écarts sont toutefois délicats à interpréter : les politiques de prélèvements obligatoires, de prestations sociales ainsi que le coût de la vie, qui participent aux différences observées, ne sont en effet pas pris en compte.

Le **niveau de vie** d'une personne est une mesure qui, précisément, comprend non seulement les salaires mais aussi l'ensemble des autres revenus du ménage, en particulier les prestations sociales, diminués des impôts directs. De plus, le niveau de vie tient également compte du nombre d'adultes et d'enfants qui composent le ménage. En 2011, le niveau de vie moyen annuel pour l'ensemble de l'UE s'élève à 17 130 euros. Les niveaux des prix sont très variables d'un pays à l'autre, donc pour pouvoir comparer le niveau de vie moyen des pays européens, il faut connaître la quantité moyenne de biens que l'on peut se procurer au sein de chaque pays pour un même montant d'euros. On utilise la **parité de pouvoir d'achat** (PPA) qui permet la traduction des valeurs en euros en valeurs comparables. En euros comme en PPA, c'est au Luxembourg que le niveau de

vie annuel moyen est le plus haut ; il est 7,3 fois plus élevé qu'en Roumanie où il est le plus faible. Mis à part ces deux pays aux valeurs extrêmes, le niveau de vie (en PPA) en Europe de l'Ouest et du Nord est en moyenne 1,3 fois plus élevé qu'en Europe centrale et du sud, et 2,5 fois plus élevé qu'en Europe orientale ou dans les pays baltes. En PPA, la France occupe la 4^e position des pays de l'UE en matière de niveau de vie moyen, derrière le Luxembourg, l'Autriche et Chypre.

Le **seuil de pauvreté** est fixé à 60 % du niveau de vie médian dans chaque pays. Schématiquement, en parité de pouvoir d'achat et par an, le seuil de pauvreté est compris entre 10 000 et 12 000 euros dans les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord (16 000 euros au Luxembourg), entre 6 000 et 10 000 euros dans les pays d'Europe du Sud et il est inférieur à 6 000 euros dans les pays d'Europe orientale et les pays baltes.

Le **taux de pauvreté** est de 17 % dans l'ensemble de l'UE en 2010. La pauvreté étant définie de manière relative, il n'y a pas de lien direct entre niveau de vie moyen observé et taux de pauvreté dans un même pays. Ainsi, le niveau de vie moyen est relativement faible en République tchèque et en Slovaquie, pourtant le taux de pauvreté y est bas (10 % et 13 % respectivement). Les pays scandinaves, l'Autriche, la France et les Pays-Bas ont à la fois un niveau de vie moyen élevé et les taux de pauvreté les plus modérés (de 11 % à 14 %). En Espagne et en Grèce, pays fortement secoués par la crise économique, les taux de pauvreté sont particulièrement hauts (22 % et 21 % respectivement) ; tout comme dans les pays baltes, en Bulgarie et en Roumanie qui cumulent niveau de vie faible et pauvreté élevée (de 18 % à 22 %). ■

Définitions

Le **salaire brut** inclut l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur, y compris cotisations sociales et impôts dus par le salarié mais hors cotisations sociales patronales. Les écarts de salaires entre pays dépendent donc en partie de la répartition entre prélèvements sociaux et fiscaux dans chaque pays.

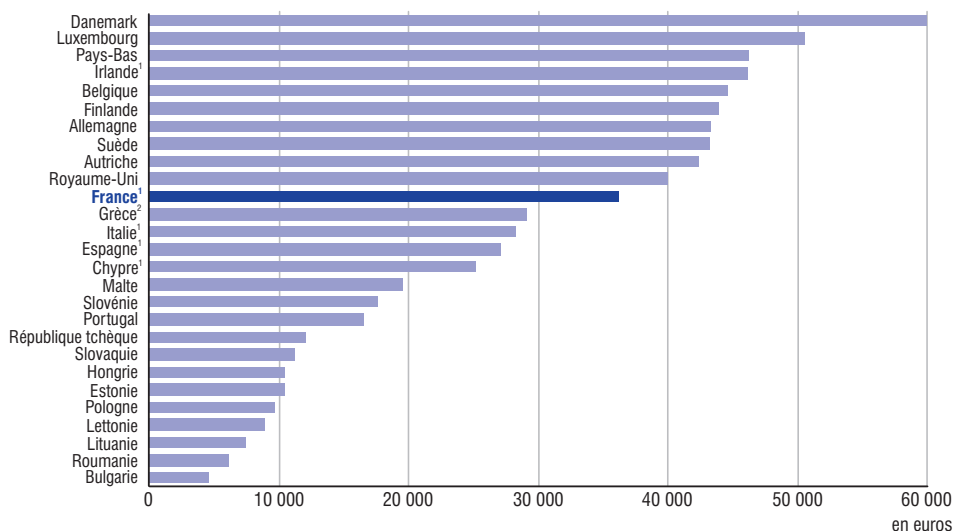
La **parité de pouvoir d'achat** (PPA) désigne le taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune (correspondant au niveau moyen des prix dans l'UE) les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même panier de biens et services.

Niveau de vie, seuil de pauvreté, taux de pauvreté : voir *fiche 4.2*.

Pour en savoir plus

- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2013 », *Livres statistiques*, Eurostat, à paraître.
- « Living standards falling in most Member States », *Statistics in focus*, Eurostat, août 2013.
- European social statistics, *Pocketbooks*, Eurostat, édition 2013.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Revenus ») ; *fiches 3.7, 4.2, 4.3, 6.5*.

1. Salaire brut annuel moyen pour un temps complet en 2011 dans l'industrie et les services marchands



1. Données 2010. 2. Données 2009.

Champ : salariés à temps complet, sauf Italie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie ; salaire moyen en équivalent-temps plein ; secteurs de l'industrie et des services marchands nomenclature Nace rév. 2 ; entreprises de 10 salariés ou plus sauf Autriche, Belgique, Chypre, Estonie, Italie, Luxembourg, Pologne et République tchèque.
Source : Eurostat (extraction des données en août 2013).

2. Niveau de vie et pauvreté dans l'Union européenne en 2010

	Niveau de vie annuel moyen		Seuil de pauvreté ¹		Taux de pauvreté (en %)
	En euros	En parité de pouvoir d'achat	En euros	En parité de pouvoir d'achat	
Allemagne	21 550	20 640	11 430	10 950	16
Autriche	23 640	22 460	12 790	12 150	13
Belgique	21 630	19 450	12 010	10 800	15
Bulgarie	3 420	6 730	1 740	3 420	22
Chypre	20 020	22 380	10 330	11 540	15
Danemark	28 580	20 230	15 840	11 210	13
Espagne	14 250	14 700	7 510	7 740	22
Estonie	6 570	8 610	3 360	4 400	18
Finlande	24 150	19 630	13 100	10 650	14
France²	23 880	21 570	12 000	10 830	14
Grèce	12 630	13 200	6 590	6 890	21
Hongrie	5 110	7 900	2 720	4 210	14
Irlande	22 890	19 520	11 840	10 100	15
Italie	18 060	17 540	9 580	9 310	20
Lettonie	5 090	6 950	2 490	3 400	19
Lituanie	4 610	7 100	2 400	3 700	20
Luxembourg	36 660	30 050	19 520	16 000	14
Malte	12 140	15 680	6 520	8 420	15
Pays-Bas	22 560	20 830	12 190	11 250	11
Pologne	5 810	9 490	3 020	4 920	18
Portugal	10 410	11 860	5 050	5 750	18
République tchèque	8 440	11 170	4 470	5 920	10
Roumanie	2 410	4 050	1 270	2 130	22
Royaume-Uni	20 790	20 390	10 280	10 080	16
Slovaquie	6 980	9 800	3 780	5 310	13
Slovénie	12 890	14 830	7 200	8 290	14
Suède	23 870	19 590	13 500	11 080	14
Union européenne	17 130	n.d.	///	///	17

1. Le seuil de pauvreté est ici fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

2. France métropolitaine. Les données pour la France diffèrent de celles des fiches 4.2. et 4.3. Ici, le seuil et le taux de pauvreté sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Champ : population des ménages.

Note : l'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue pour les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, EU-SILC (extraction des données en août 2013).

6.5 Protection sociale

En 2010, les **dépenses de protection sociale** représentent 29,4 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne, un niveau équivalent à 2009, mais toujours 2,7 points de plus qu'en 2006, avant la crise. Les pays « historiques » de l'Union Européenne se distinguent des nouveaux entrants car ils consacrent une part plus importante de leur richesse à leurs dépenses de protection sociale. Depuis 2009, cette part est en hausse dans tous les pays européens sans exception car le PIB a reculé fortement alors que les dépenses sociales sont, par nature, plus inertes. En Autriche, comme dans l'ensemble des pays nordiques, en Allemagne mais aussi en France, les dépenses de protection sociale dépassent 30 % du PIB, alors qu'en Pologne, en Bulgarie, en Roumanie, comme dans les pays baltes, elles sont inférieures à 20 %.

Au sein de l'Union européenne, en 2010, 45 % des **prestations sociales** sont liées à la vieillesse et à la survie (la survie recouvrant principalement des pensions de reversion). Cette part est relativement stable depuis 2006. Ce sont l'Italie et la Pologne qui consacrent la plus grande part de leurs prestations sociales à ce risque (plus de 60 %), où la population est relativement âgée. En outre, pour l'Italie, le système de retraite était autrefois très généreux. En revanche, en raison de la jeunesse de sa population, l'Irlande y consacre moins d'un quart de ses prestations sociales. Après le risque vieillesse viennent les dépenses de maladie et de soins de santé (29,4 %). Cette part est stable depuis 2005. Elle atteint 43,3 % en Irlande, et 20,8 % en Lettonie. Les autres fonctions représentent des parts plus modestes et très variables

selon les pays. En dehors du Luxembourg (17,8 %), les prestations liées à la famille et aux enfants sont élevées au Danemark, en Estonie, en Hongrie et en Irlande avec plus de 12,4 % de leurs prestations sociales qui y sont consacrées. La part des prestations consacrée au chômage augmente depuis 2009 dans l'Union européenne et atteint 6,2 % en 2009 et 6,0 % en 2010, après un point bas de 5,0 % en 2006. En 2010, la France y consacre 6,9 % de ses prestations et retrouve le niveau de 2006. Selon l'ampleur de la crise traversée et le système d'allocations chômage, les prestations qui y sont consacrées ont plus ou moins augmenté : l'Espagne alloue en 2010 14,1 % de ses prestations au chômage contre 10,5 % en 2006. En revanche, au Royaume-Uni, où le montant des allocations chômage est forfaitaire, cette part n'est que de 2,7 % en 2010.

Sur l'ensemble de l'Europe, en 2010, les recettes dites de protection sociale représentent 29,9 % du PIB. Elles sont financées à 56,4 % par les cotisations sociales et à 43,6 % par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** ou d'**impôts et taxes affectés**. Près des trois quarts des pays de l'Union européenne financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales mais de nombreux pays ont eu tendance à diminuer cette part depuis deux décennies, au profit d'un financement par des recettes fiscales. Celles-ci ont une base d'imposition plus large que les cotisations sociales, assises sur les seuls revenus du travail. La France fait partie de ces pays depuis les années 1990 (création de la CSG en 1991, puis montée en puissance en 1998). ■

Définitions

Les **dépenses de protection sociale** comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses (par exemple les intérêts payés aux banques). La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Les **prestations sociales** couvrent l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale et visant à couvrir les charges résultant pour les personnes ou les ménages d'un ensemble défini de risques sociaux identifiés (vieillesse, maladie, invalidité, maternité et famille, chômage, logement, exclusion sociale). En particulier, ces prestations sociales n'ont pas de contrepartie équivalente et simultanée de la part des bénéficiaires, contrairement au cas des assurances privées.

Les **contributions publiques** sont des versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Les **impôts et taxes affectés** désignent l'ensemble de la fiscalité affectée aux dépenses sociales (comme en France la contribution sociale généralisée - CSG, les taxes sur les tabacs et alcools, etc.).

Pour en savoir plus

- Tableaux en ligne sur le site epp.eurostat.ec.europa.eu/
- « La protection sociale en France et en Europe en 2011 », Drees, juin 2013.
- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2013 », *Livres statistiques*, Eurostat, à paraître.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Revenus ») ; *fiche 4.4*.

1. Prestations sociales par groupe de fonctions en 2010

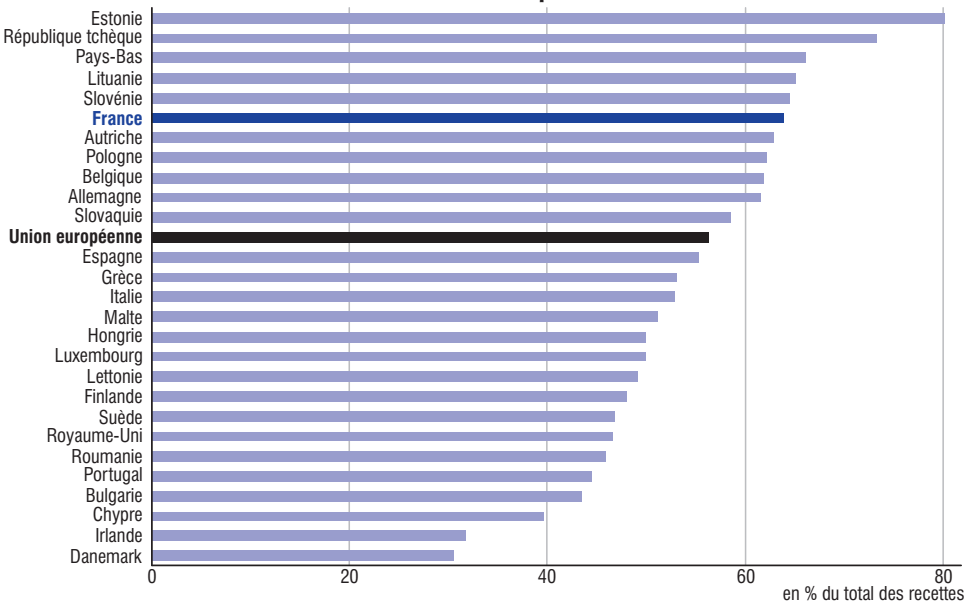
	Répartition des prestations sociales par principaux groupes de fonctions (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)	Dépense moyenne par habitant (en PPA ¹)
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Invalité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale		
Allemagne	40,2	32,2	8,2	10,9	5,8	2,7	30,7	124
Autriche	49,6	25,2	7,6	10,4	5,7	1,5	30,4	130
Belgique	39,6	28,2	7,5	7,7	13,3	3,6	29,9	121
Bulgarie	51,5	24,2	8,0	11,4	3,4	1,5	18,1	27
Chypre	45,7	23,4	3,5	10,0	5,0	12,4	21,6	71
Danemark	37,7	22,5	14,9	12,4	7,5	5,0	33,3	143
Espagne	42,4	28,6	7,1	6,0	14,1	1,8	25,7	87
Estonie	44,2	26,8	10,9	12,7	4,2	1,1	18,1	39
Finlande	39,2	25,2	12,1	11,1	8,2	4,2	30,6	119
France	44,9	28,8	6,1	8,3	6,9	5,0	33,8	124
Grèce	50,1	29,2	4,7	6,4	6,1	3,6	29,1	87
Hongrie	46,4	25,2	8,5	13,0	4,0	2,9	23,1	51
Irlande	23,4	43,3	4,7	12,9	12,4	3,3	29,6	129
Italie	60,6	25,6	5,9	4,6	2,9	0,3	29,9	102
Lettonie	53,5	20,8	7,6	8,5	7,4	2,2	17,8	31
Lituanie	44,0	25,8	9,9	11,9	4,4	3,9	19,1	37
Luxembourg	36,2	25,5	11,4	17,8	5,6	3,6	22,7	207
Malte	54,9	29,2	4,4	6,3	2,8	2,5	19,8	56
Pays-Bas	39,2	35,2	8,2	4,1	5,2	8,1	32,1	145
Pologne	60,9	24,2	7,4	4,2	2,2	1,1	18,9	40
Portugal	51,7	27,4	8,2	5,7	5,7	1,3	27,0	73
République tchèque	47,2	32,3	7,8	6,8	4,2	1,7	20,1	55
Roumanie	50,7	25,5	9,1	9,6	3,2	1,7	17,6	28
Royaume-Uni	42,3	31,5	10,2	6,9	2,7	6,4	28,0	107
Slovaquie	43,0	30,8	8,7	9,8	5,1	2,6	18,6	46
Slovénie	46,3	32,4	7,2	8,9	2,8	2,4	24,8	72
Suède	42,1	24,9	14,2	10,4	4,5	3,9	30,4	129
Union européenne (27 pays)	45,0	29,4	8,0	8,0	6,0	3,6	29,4	100

1. En parité de pouvoir d'achat (voir fiche 6.4), la moyenne de l'Union européenne étant à 100.

2. Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables car une part importante des prestations est versée à des personnes vivant en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment). Sans compter ces versements, les dépenses par habitant baisseraient d'environ 18 %.

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2013).

2. Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2010



Note : cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2013).

6.6 Consommation et conditions de vie

Le logement est le 1^{er} poste de **dépenses de consommation** des ménages dans tous les pays de l'Union européenne à 27 (UE), à l'exception de la Lituanie et de la Roumanie. En 2011, le logement représente 29,5 % des dépenses de consommation des états de l'UE (27,6 % en 1995). Le poids des **dépenses liées au logement** avoisine les 32 % en Finlande, en Suède, en Slovaquie et en République tchèque et atteint même 34 % au Danemark. Il est nettement plus faible à Malte, au Portugal et en Lituanie où les loyers (réels et imputés) pèsent moins lourd dans les dépenses de consommation des ménages (moins de 10 % contre 17 % en moyenne dans l'UE).

Le transport, qui comprend l'achat et l'utilisation de véhicules personnels ainsi que les services de transport, constitue le 2^e poste de dépenses de consommation des ménages dans l'ensemble de l'UE (13,2 % en 2011). C'est le cas en Allemagne, en France et au Royaume-Uni mais aussi au Luxembourg, en Slovaquie, en Irlande et en Autriche. Avec des taxes faibles sur les véhicules et les carburants, le Luxembourg attire de nombreux frontaliers et la part des dépenses liées au transport y atteint 19,1 %.

Le poids de l'alimentation dans la consommation des ménages diminue, passant de 14,4 % en 1995, à 12,9 % en 2011. La part budgétaire de l'alimentation est très variable d'un pays à l'autre et les disparités qui existent reflètent largement les écarts de niveaux de vie moyens entre pays. Ainsi, dans 11 pays (et notamment ceux entrés plus récemment dans l'UE), l'alimentation constitue encore le 2^e poste de dépenses, et même le 1^{er} en Lituanie et en Roumanie. Dans les pays les plus riches de l'UE, la part des dépenses consacrées à l'alimentation est tombée en dessous de 15 % depuis une quinzaine d'années.

Définitions

Les **dépenses de consommation** correspondent aux dépenses effectivement réalisées par les ménages dans le pays, qu'ils y soient résidents ou pas. Elles incluent la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement à leur charge, mais excluent la part prise en charge par la collectivité.

Les **dépenses liées au logement**, au sens large, incluent ici les dépenses relatives au logement et à son équipement (loyers, chauffage, eau, électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, articles de ménage, etc.), y compris les loyers imputés (*fiche 4.1*).

Pour en savoir plus

- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2013 », *Livres statistiques*, Eurostat, à paraître.
- « European social statistics », *Pocketbooks*, Eurostat, édition 2013.
- « Analysis of EU-27 household final consumption expenditure - Baltic countries and Greece still suffering most from the economic and financial crisis », *Statistics in focus*, Eurostat, mars 2013.

Les dépenses consacrées à la culture, aux loisirs et aux communications représentent 11,5 % des dépenses de consommation dans l'UE en 2011. Dans les pays scandinaves et aux Pays-Bas, c'est le 2^e poste de dépenses de consommation. Malgré une baisse significative du prix des équipements, ces dépenses ont été portées ces dernières années par le dynamisme des nouvelles technologies.

La part des dépenses des ménages dans les hôtels, cafés et restaurants, qui incluent les dépenses des ménages étrangers sur le territoire national, est significativement plus élevée dans les pays du sud de l'Europe, en raison du tourisme. De fait, cette catégorie de dépenses représente le 2^e poste de dépenses en Espagne (17,7 %), à Malte (16,5 %) et à Chypre (15,3 %), bien au-delà de la moyenne européenne située à 8,6 %.

Dans l'UE, en 2011, près de 6 personnes sur 10 habitent en maison, le plus souvent en maison individuelle non mitoyenne. La part des personnes résidant en maison est particulièrement élevée (supérieure à 75 %) à Chypre, aux Pays-Bas, en Belgique et en Grande-Bretagne. Dans ces pays, les maisons mitoyennes sont majoritaires. À l'inverse, en Estonie, en Lettonie et en Espagne, seul un tiers de la population habite en maison. De même, mais dans une moindre mesure, en Grèce, en Lituanie, en Allemagne et en République tchèque, l'appartement est l'habitat dominant. Dans les pays baltes et en Espagne, les personnes en appartement vivent le plus souvent dans des immeubles de plus de 10 logements. En France, la part de personnes vivant en appartement est moins élevée que la moyenne européenne (33 % contre 41 % en 2011), mais ces personnes sont plus souvent dans des immeubles de plus de 10 appartements (65 % contre 59 %). ■

Consommation et conditions de vie 6.6

1. Répartition de la dépense de consommation des ménages dans l'Union européenne en 2011, en valeur

en %

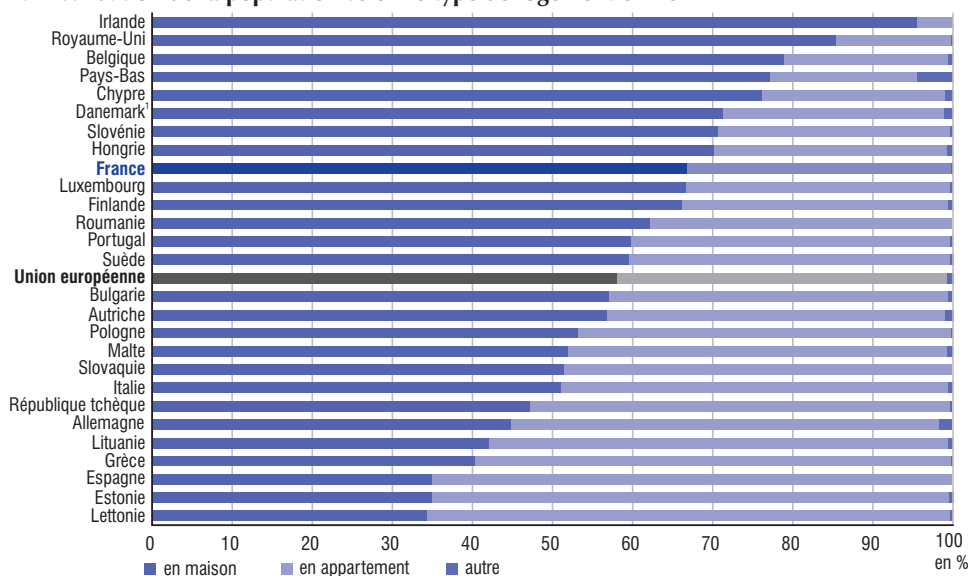
	Logement ¹	Transports	Alimentation et boissons non alcoolisées	Culture, loisirs, communications	Hôtels, cafés et restaurants	Autres
Allemagne	30,6	14,0	11,5	11,5	5,9	26,5
Autriche	27,8	13,3	10,0	12,5	11,9	24,5
Belgique	29,6	12,4	13,4	11,1	6,1	27,4
Bulgarie ²	24,4	16,8	18,8	13,6	6,2	20,2
Chypre	23,6	11,5	12,6	11,3	15,3	25,7
Danemark	34,1	12,3	11,4	12,6	5,2	24,4
Espagne	25,2	11,5	13,8	10,9	17,7	20,9
Estonie	24,0	13,2	19,8	9,7	7,5	25,8
Finlande	32,0	11,3	12,3	13,4	6,4	24,6
France	30,8	14,3	13,4	11,1	7,1	23,3
Grèce	27,8	11,8	16,2	8,5	11,7	24,0
Hongrie	26,2	13,0	17,1	11,2	6,7	25,8
Irlande	26,1	13,3	10,4	10,4	13,1	26,7
Italie	29,6	12,8	14,2	9,7	10,2	23,5
Lettonie ²	28,3	13,6	19,9	10,6	4,8	22,8
Lituanie ²	21,6	14,6	25,4	9,1	2,8	26,5
Luxembourg	30,3	19,1	8,5	8,6	7,0	26,5
Malte	18,7	12,8	15,2	14,0	16,5	22,8
Pays-Bas	29,8	12,5	11,8	14,1	5,1	26,7
Pologne	28,8	10,0	18,9	10,6	2,8	28,9
Portugal	21,1	12,6	16,8	10,3	11,2	28,0
République tchèque	31,8	9,3	14,7	12,4	7,7	24,1
Roumanie ²	27,2	11,0	27,5	10,7	3,3	20,3
Royaume-Uni	30,3	14,1	9,1	12,9	9,8	23,8
Slovaquie	31,6	7,3	17,4	13,2	5,5	25,0
Slovénie	25,5	15,1	14,8	11,9	6,9	25,8
Suède	31,9	13,3	12,2	14,4	5,6	22,6
Union européenne	29,5	13,2	12,9	11,5	8,6	24,3

1. Voir Définitions.

2. Bulgarie et Roumanie, données 2010 ; Lituanie, données 2009.

Source : Eurostat, comptes nationaux (extraction des données en août 2013).

2. Distribution de la population selon le type de logement en 2011



1. Données 2010.

Lecture : en France, 67 % de la population réside en maison en 2011.

Note : les autres types de logement comprennent les bâtiments qui ne sont pas en principe des lieux d'hébergement (écoles, églises, etc.) ainsi que les habitations atypiques telles que les grottes, cabanes, caves, etc.

Source : Eurostat, EU-SILC (extraction des données en août 2013).